

## **2.2 Finances publiques**

### **Bruno Calmettes - Modem Yvelines (78)**

La fiscalité des revenus et du patrimoine des particuliers est trop complexe et suscite des effets pervers de gestion de patrimoine.

Ainsi en est-il du plafonnement de l'ISF qui conduit les personnes fortunées à geler leur patrimoine dans des enveloppes étanches de capitalisation pour éviter de percevoir des revenus et pour actionner, ce faisant, le dit plafonnement.

Le Bouclier fiscal provoque le même type de stratégie.

Pour alléger la charge de l'ISF pour les actionnaires de sociétés familiales, on a inventé le pacte Dutreil, qui lui aussi conduit à geler le capital de ces sociétés de manière anti-économique.

Je propose donc que nous supprimions le plafonnement de l'ISF et le Bouclier fiscal.

En contrepartie, je propose que nous revenions à la proposition de François Bayrou, durant la présidentielle, d'un impôt à taux faible sans exonération. Ainsi tout foyer fiscal dont le patrimoine dépasserait le seuil de 790 000€ paierait l'ISF sans aucune exonération, ni l'outil de travail, ni la résidence principale, à un taux de l'ordre de 0.25%. L'idée étant que cet impôt ne soit pas privatif en ce que tout actif, même la forêt, pourra générer un revenu suffisant pour l'acquitter.

Par ailleurs, tous les impôts sur les revenus des particuliers, taux du barème progressif, prélèvements libératoires etc. seraient augmentés de 10% pendant une durée à déterminer, le surplus de recettes étant affecté au service de la dette.

En contrepartie, l'état devrait prendre des engagements d'économies. Un engagement collectif avec les collectivités locales d'évolution-maîtrise des populations de fonctionnaires et assimilés. Un engagement de l'Etat de réduction de ses dépenses de fonctionnement.

Bruno Calmettes  
Modem Yvelines